

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 05 juin 2026

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance a été ouverte à 19h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal.

Date de la convocation : 01/06/2026

Liste des conseillers municipaux :

Marc BOUCHE
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Manuel SCHULLER
Brigitte OBRECHT
Marc FRIEH
Elisabeth WOELFFLE
Arnaud HUSSER
Caroline WENDLING
Sonia RITZENTHALER
Sébastien SCHNITTER
Cécile ZANETTI
Yves SCHNEIDER

Elus absents ayant donné procuration :

Manuel SCHULLER donne procuration à Marc MISBACH
Karin KEMPF donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER
Cécile ZANETTI donne procuration à Caroline WENDLING
Yves SCHNEIDER donne procuration à Christelle LEHRY
Brigitte OBRECHT donne procuration à Elisabeth WOELFFLE
Marc FRIEH donne procuration à Arnaud HUSSER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026
3. Informations du Maire
4. Délibération fixation des nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes Marcel Meyer (DEL_06_2026_01)
5. Délibération investissement éclairage LED et équipements sportifs au stade du Football réuni Jebnheim Muntzenheim (FRJM) (DEL_06_2026_02)
6. Délibération attribution d'une subvention à la GRS de Fortschwihr (DEL_06_2026_03)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026

7. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

A été désignée secrétaire de séance : Caroline WENDLING, assistée de Luana GIUDILLI, secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 a été soumis à approbation. Après lecture, le conseil municipal l'a adopté à l'unanimité des 15 membres présents et représentés.

3. Informations du Maire

Société Storengy

Le Maire a informé le conseil municipal de la réception d'un courrier de la société Storengy concernant le projet de recherches géologiques dénommé « PER Nord Mulhouse ».

Ce projet porte sur des études du sous-sol visant à évaluer la possibilité de créer des capacités de stockage d'hydrogène en cavités salines dans la région Grand Est. La société indique avoir obtenu un permis exclusif de recherches accordé par arrêté ministériel en juin 2024.

Après analyse des données géologiques et géophysiques disponibles, la société a précisé que les recherches complémentaires prévues à partir de fin 2026 concerneront uniquement le territoire de la Communauté de communes du Centre Haut-Rhin.

En conséquence, la commune n'est désormais plus incluse dans le périmètre des recherches et n'est plus concernée par ce projet.

Colmar Agglomération – enquête publique

Par arrêté du 28 avril 2026, le Président de Colmar Agglomération a ouvert une enquête publique portant sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) 2026-2036, applicable aux 20 communes membres de l'Agglomération.

Objectif :

Ce plan définit une vision stratégique des déplacements sur dix ans, articulée en 7 leviers et 32 actions concrètes. Il vise à organiser les mobilités de manière cohérente et accessible, à réduire l'usage de la voiture individuelle et à limiter l'impact environnemental des déplacements sur le territoire.

Dates : du 1er juin au 1er juillet 2026

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

Communes concernées : 20 communes de l'Agglomération

Comment participer ?

Le dossier complet est consultable sur le site de Colmar Agglomération (agglo-colmar.fr).
Les observations peuvent être déposées via un formulaire en ligne ou au siège de l'Agglomération, 32 cours Sainte-Anne à Colmar.

Point d'attention :

Plusieurs communes membres ont déjà rendu un avis formel dans le cadre de cette procédure. Si notre commune ne s'est pas encore exprimée, il reste jusqu'au 1er juillet 2026 pour le faire et faire remonter nos enjeux locaux en matière de déplacements.

Mise à jour des valeurs locatives cadastrales (DGFIP)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) informe la commune qu'une opération de mise à jour des éléments d'équipement standard des logements est en cours, dans une optique d'équité fiscale. Cette mise à jour concerne les maisons et appartements de catégories 1 à 6 auxquels manquent un ou plusieurs équipements désormais considérés comme basiques (raccordement eau/électricité, WC, lavabo, douche, chauffage ou climatisation), et qui impactent le calcul de la taxe foncière (TF) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Pour la commune de **Muntzenheim**, **158 logements** sont potentiellement concernés (soit 27,7 % des locaux de catégories 1 à 6), avec une hausse moyenne de 35,74 € par logement et un produit communal supplémentaire estimé à **4 644 €**.

Cette opération ne nécessite pas de délibération. La DGFIP informera directement les propriétaires concernés. Avec l'accord du maire, la mise à jour **sera effective pour 2027**. Un formulaire de réponse est à retourner signé **avant le 26 juin 2026**.

4. Délibération fixation des nouveaux tarifs de la salle des fêtes Marcel Meyer (DEL-06-2026-01)

Le Conseil Municipal de la commune de Muntzenheim,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nécessité de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes Marcel Meyer afin de tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement, d'entretien et des coûts énergétiques ;

Considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

DÉCIDE :

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

Article 1

De fixer les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes Marcel Meyer comme suit :

NOUVEAU TARIF	
	Tarif Annuel
5 créneaux hebdomadaires / par année scolaire	720 €
2 créneaux hebdomadaires / par année scolaire	288 €
1 créneau hebdomadaire / par année scolaire	144 €

Le tarif est appliqué par créneau accordé. Toute association disposant de plusieurs créneaux hebdomadaires se verra facturer le tarif correspondant pour chacun d'eux, quel que soit le nombre d'activités ou de sections concernées.

Article 2

Les présents tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2026.

Article 3

Les anciennes dispositions tarifaires relatives à la location de la salle Marcel Meyer sont abrogées à compter de cette même date.

Article 4

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter ces nouveaux tarifs pour la salle des fêtes Marcel Meyer à l'unanimité des 15 membres présents et représentés (15 pour, 0 contre, 0 abstention).

5. Délibération – Investissement éclairage LED et équipements sportifs au stade du Football réuni Jepsheim Muntzenheim (DEL_06_2026_02)

Monsieur le Maire a proposé à son conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1 et suivants relatifs aux dépenses d'investissement ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune de Muntzenheim ;

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

Considérant que la commune de Muntzenheim souhaite réaliser des travaux d'éclairage en technologie LED sur le stade du football réuni Jebsheim Muntzenheim (FRJM), au bénéfice des habitants de la commune y pratiquant des activités sportives ;

Considérant que ces travaux comprennent la mise en place de 2 nouveaux supports et 4 nouveaux luminaires LED, ainsi que l'achat d'une paire de buts à 8, pare ballons pour le club house, pour un montant total estimé à 56 084,18 € hors taxes ;

Considérant que cette dépense, inscrite en section d'investissement du budget communal, sera financée par les fonds propres de la commune et pourra faire l'objet d'une demande de subvention auprès des partenaires financiers ;

Après en avoir délibéré,

PROPOSE :

Article 1

D'approuver la réalisation des travaux d'éclairage LED et l'acquisition d'équipements sportifs au stade du Football Réuni Jebsheim Muntzenheim (FRJM), comprenant : - l'installation de 2 nouveaux mâts et 4 nouveaux projecteurs LED (devis Vialis, 40 170,00 € HT) ; - l'achat d'une paire de buts à 8 Alu Maracana avec mâts arrière, filet et système de relevage ; - la fourniture et pose de 2 pare-ballons hauteur 6m, long 18ml ; - la fourniture et pose de 2 abris de touche hauteur 1,6m, long 3m (devis COSEEC, 15 914,18 € HT).

Article 2

D'inscrire la dépense correspondante en section d'investissement du budget communal pour un montant total de 56 084,18 € hors taxes, soit 67 301,02 € TTC (TVA à 20 %), répartis comme suit : travaux d'éclairage LED - Vialis : 40 170,00 € HT ; équipements sportifs - COSEEC : 15 914,18 € HT. La commune bénéficiera du remboursement de la TVA via le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions disponibles auprès des partenaires institutionnels (Département, Région, DETR, DSIL ou tout autre dispositif applicable) en vue du financement partiel de cette opération.

Article 4

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cet investissement pour le FRJM à l'unanimité des 15 membres présents et représentés (15 pour, 0 contre, 0 abstention).

**6. Délibération – Attribution d'une subvention à la GRS de Fortschwihr
(DEL_06_2026_03)**

Monsieur le Maire a proposé à son conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 relatif aux subventions aux associations ;

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

Vu le budget primitif 2026 de la commune de Muntzenheim et les crédits inscrits au chapitre des subventions aux associations ;

Considérant que la GRS de Fortschwihr (Gymnastique Rythmique et Sportive) accueille 11 gymnastes domiciliés sur le territoire de la commune de Muntzenheim ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 220,00 € à l'association GRS de Fortschwihr, au titre de l'année 2026.

Article 2

La dépense correspondante est imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de fonctionnement de la commune, chapitre 65, article 657381 (subventions aux associations).

Article 3

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document afférent, notamment le titre de paiement correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer cette subvention au GRS de FORTSCHWIHR à l'unanimité des 15 membres présents et représentés (15 pour, 0 contre, 0 abstention).

7. Divers

- [Courrier de l'Union Nationale des Combattants du Haut-Rhin \(UNC 68\).
\(Point à évoquer en conseil des sages\).](#)

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un courrier de l'Union Nationale des Combattants du Haut-Rhin sollicitant la participation de la commune à la rédaction de leur almanach 2027, consacré à l'histoire de l'incorporation de force des jeunes Alsaciens durant le siècle dernier.

La commune est invitée à transmettre tout document écrit ou visuel relatif à des témoignages locaux sur cette période, libres de droits, directement auprès de l'UNC 68.

- Le Conseil Municipal remercie Madame Laetitia KEMPF pour l'aide apportée à la création des flyers et formulaires de la journée citoyenne.
- Arnaud HUSSER signale que des travaux réalisés par un sous-traitant de Vialis le long de la route départementale ont occasionné des dégradations sur un chemin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 05 JUIN 2026**

appartenant à l'Association Foncière. Il demande que les lieux soient remis en état à l'issue des travaux.

Fin de séance à 20 h 30